

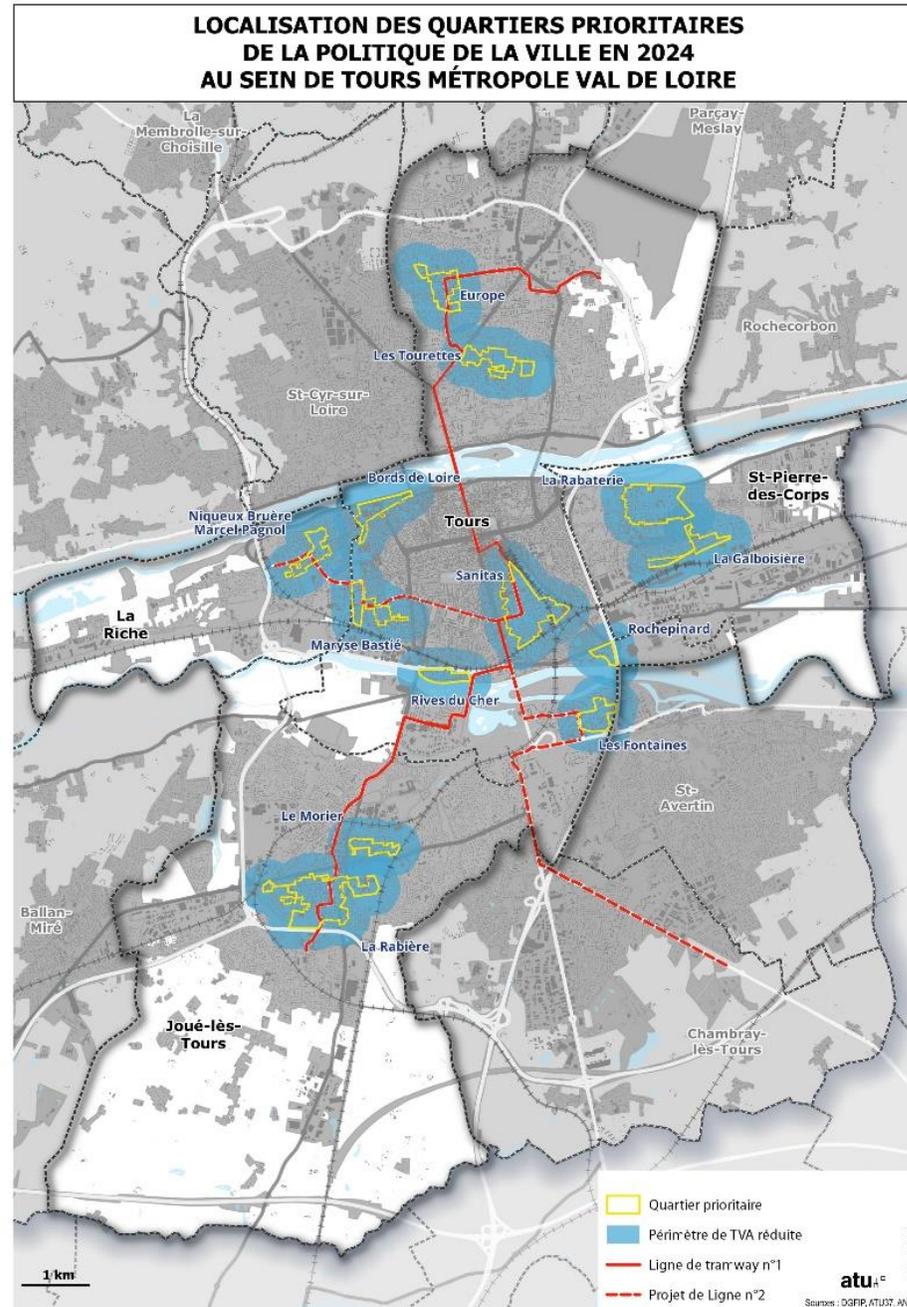
Contrat de ville de la métropole tourangelle

Comité de pilotage
7 mai 2024



1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Carte des 13 QPV de la
Métropole



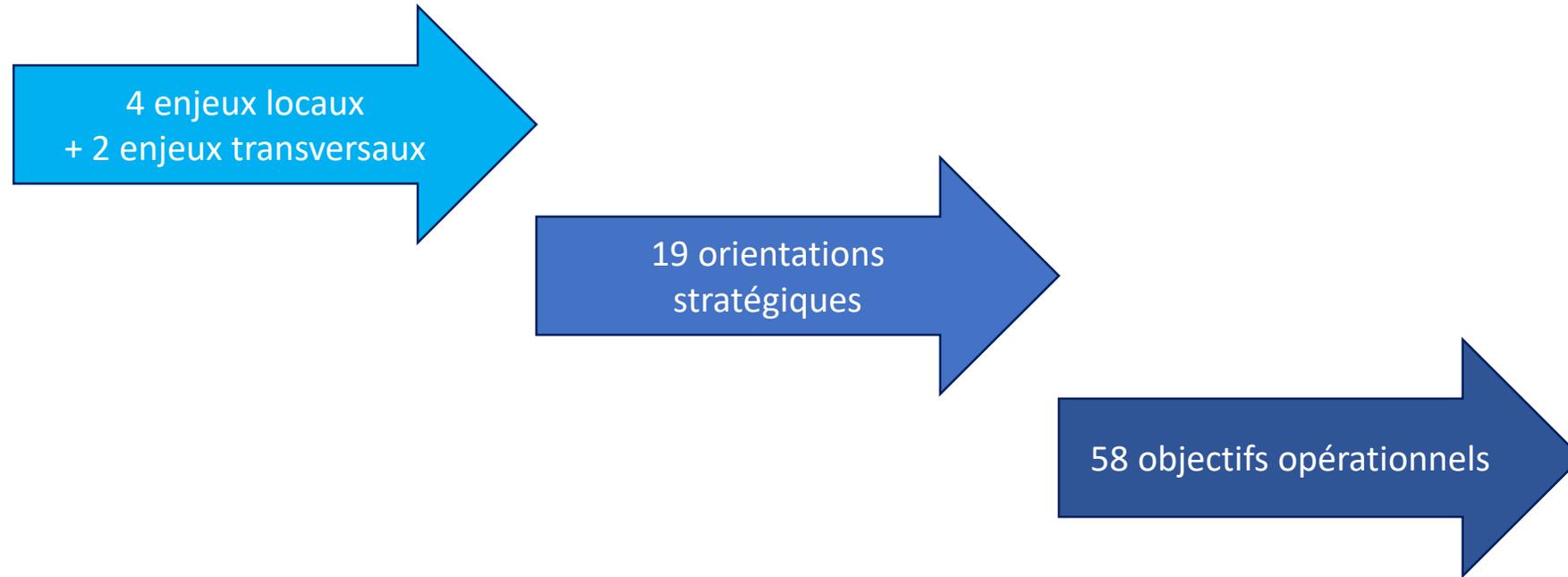
ZONAGE QPV 2024 TOURS HABITAT

Résidences restant en QPV	Entrées	Sorties
<p>QPV Maryse Bastié (<i>incluant le patrimoine Ligeris et de Touraine Logement</i>)</p> <p>009 -Merlusine</p> <p>072- Merlusine PSR</p>	<p>008 - Tonnellé :</p> <p>17 à 23 allée Ambroise Paré</p> <p>1 à 13 allée Ambroise Paré</p> <p>1, 2, 3 place Jean Bouin</p> <p>3bis à 7 place Jean Bouin</p> <p>4 à 6 place Jean Bouin</p> <p>071 - Tonnellé PSR :</p> <p>41 à 45 boulevard Tonnelé</p>	<p>007 - Petit Beaumont (bât 01 à 010) :</p> <p>12, 14 rue du capitaine Pougnon</p> <p>6 rue adjudant Velin</p> <p>3 à 9 rue du sergent Leclerc</p> <p>2 rue du sergent Leclerc</p> <p>4 rue du sergent Leclerc</p> <p>6 rue du sergent Leclerc</p> <p>8 rue du sergent Leclerc</p> <p>10 rue du sergent Leclerc</p> <p>3 à 9 rue Félix Faure</p> <p>1ter rue Félix Faure</p> <p>28 rue Félix Faure</p> <p>183 rue Giraudeau</p>
	+212 logements	- 116 logements
<p>QPV Sanitas</p> <p>012-Sanitas</p> <p>015-Rotonde</p> <p>031-Pasteur</p> <p>034-Christophe Colomb</p> <p>075-Christophe Colomb PSR</p> <p>057-Meffre</p> <p>087-Blaise Pascal</p>		

<p>QPV Bords de Loire (<i>incluant le patrimoine de Ligeris</i>)</p> <p>011-Chaumier 013-Champ de Mars 038-Port Bretagne 041-Gutemberg 073-Louis Desmoulins PSR 078-Champ de mars PSR 081-Gutemberg PSR</p>		<p>001 - Cité Roze : 2 square Roze 1, 3 square Roze 5 à 9 square Roze 49 rue du docteur Chaumier</p> <p>003 - Bords de Loire : 15 bis avenue Proud'hon 21 à 43 et 22 à 44 avenue Proud'hon 45 à 67 et 46 à 68 avenue Proud'hon 69 à 91 et 70 à 92 avenue Proud'hon 16 à 20 et 17 à 19 avenue Proud'hon 11 à 15 et 12 à 14 avenue Proud'hon 1 à 7 rue du docteur Chaumier 9 et 11 rue du docteur Chaumier 13 à 19 rue du docteur Chaumier</p> <p>077 - Chaumier PSR : 23 rue du docteur Chaumier 25 rue du docteur Chaumier</p> <p>110-Foyer Chantemoulin : 29 rue du Docteur Chaumier</p> <p>117- Les Affluents : 14 et 16 rue de Affluents</p>
		<p>- 167 logements</p>
<p>QPV Rives du Cher 023 - Rives Du Cher</p>		

	<p>Nouveau QPV Les Tourettes (incluant le patrimoine de VTH)</p> <p>027 - Clos Moreau HLM :</p> <p>1, 3 rue du général Ferrié</p> <p>1, 2 place Edison</p> <p>3, 4 place Edison</p> <p>1, 2 place Marconi</p> <p>3, 4 place Marconi</p> <p>1, 2 place Belin</p> <p>3, 4 place Belin</p> <p>5, 7 rue du général Ferrié</p> <p>16 à 24 rue Franklin</p> <p>2, 4 rue Franklin</p> <p>rue Ferrié (garages)</p> <p>076 - Clos Moreau PSR :</p> <p>2 bis à 8 rue du général Ferrié</p> <p>12, 14 rue Franklin</p> <p>6 à 10 rue Franklin</p>	
	+ 312 logements	
<p>QPV Europe</p> <p>030-Chateaubriand (sauf certaines adresses)</p> <p>079-Chateaubriand PSR</p> <p>123-Beffroi</p>		<p>030.08-Chateaubriand bât 08 :</p> <p>74 rue de Jemmapes</p> <p>18 à 36 rue de Lille</p> <p>36, 38 avenue de Roubaix</p> <p>41 à 49 rue de Tourcoing</p> <p>13 à 19 rue de Calais</p>
		- 174 logements
<p>QPV Rochepinard</p> <p>033 - Rochepinard</p>		
<p>QPV Fontaines</p> <p>036- Fontaines (sauf une adresse)</p>		<p>036.06 - Fontaines bât 06 :</p> <p>1 place Goya</p>
		- 108 logements

1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires



Chaque objectif opérationnel fera l'objet d'une **fiche projet** pour préciser les conditions de suivi et de réalisation (pilote, moyens affectés, calendrier, résultats attendus, évaluation ...).

1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 1

Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement

Orientation stratégique 1.1
**Renforcer la mixité sociale par
l'habitat**

Orientation stratégique 1.2
**Améliorer et valoriser la qualité du
logement**

Orientation stratégique 1.3
**Dynamiser l'attractivité des quartiers
prioritaires (commerciale,
économique, programmation
culturelle)**

Orientation stratégique 1.4
**Accompagner les habitants en dehors de
leur quartier pour favoriser l'ouverture
sur la ville**

Orientation stratégique 1.5
**Valoriser l'image des quartiers
prioritaires**

Orientation stratégique 1.6
**Amplifier et diversifier l'offre de
mobilité**

1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 1
Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement

Signataires attendus :



1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 2

Des espaces publics apaisés et sécurisés

Orientation stratégique 2.1
Adapter les espaces publics aux usages partagés

Orientation stratégique 2.2
Apaiser le quotidien des habitants, agir sur les facteurs de risque de la délinquance, œuvrer au rapprochement police-population

Orientation stratégique 2.3
Coordonner les acteurs et les habitants pour la préservation du cadre de vie

Orientation stratégique 2.4
Engager les quartiers prioritaires dans une transition écologique et solidaire

1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 2 Des espaces publics apaisés et sécurisés

Signataires attendus :



1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 3

**Des quartiers mobilisés pour l'emploi,
l'insertion socio-professionnelle et l'activité
économique**

Orientation stratégique 3.1
**Coordonner les parcours et
s'émanciper par l'accès à l'emploi**

Orientation stratégique 3.2
**Lever les freins à l'emploi et à l'insertion
professionnelle**

Orientation stratégique 3.3
**Susciter l'envie d'entreprendre et accompagner
le développement économique et commercial**

1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 3

Des quartiers mobilisés pour l'emploi,
l'insertion socio-professionnelle et l'activité
économique

Signataires attendus :



1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 4

Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie

Orientation stratégique 1
Renforcer l'accès aux droits, aux services et aux équipements publics

Orientation stratégique 2
Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

Orientation stratégique 3
Soutenir la fonction parentale

Orientation stratégique 4
Favoriser le bien-être et la santé des habitants

1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 4 Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie

Signataires attendus :



1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu transversal 1
Participation citoyenne

Orientation stratégique 1

La participation citoyenne devra être « systématiquement prise en compte » pour élaborer ces contrats de ville, « notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville ».

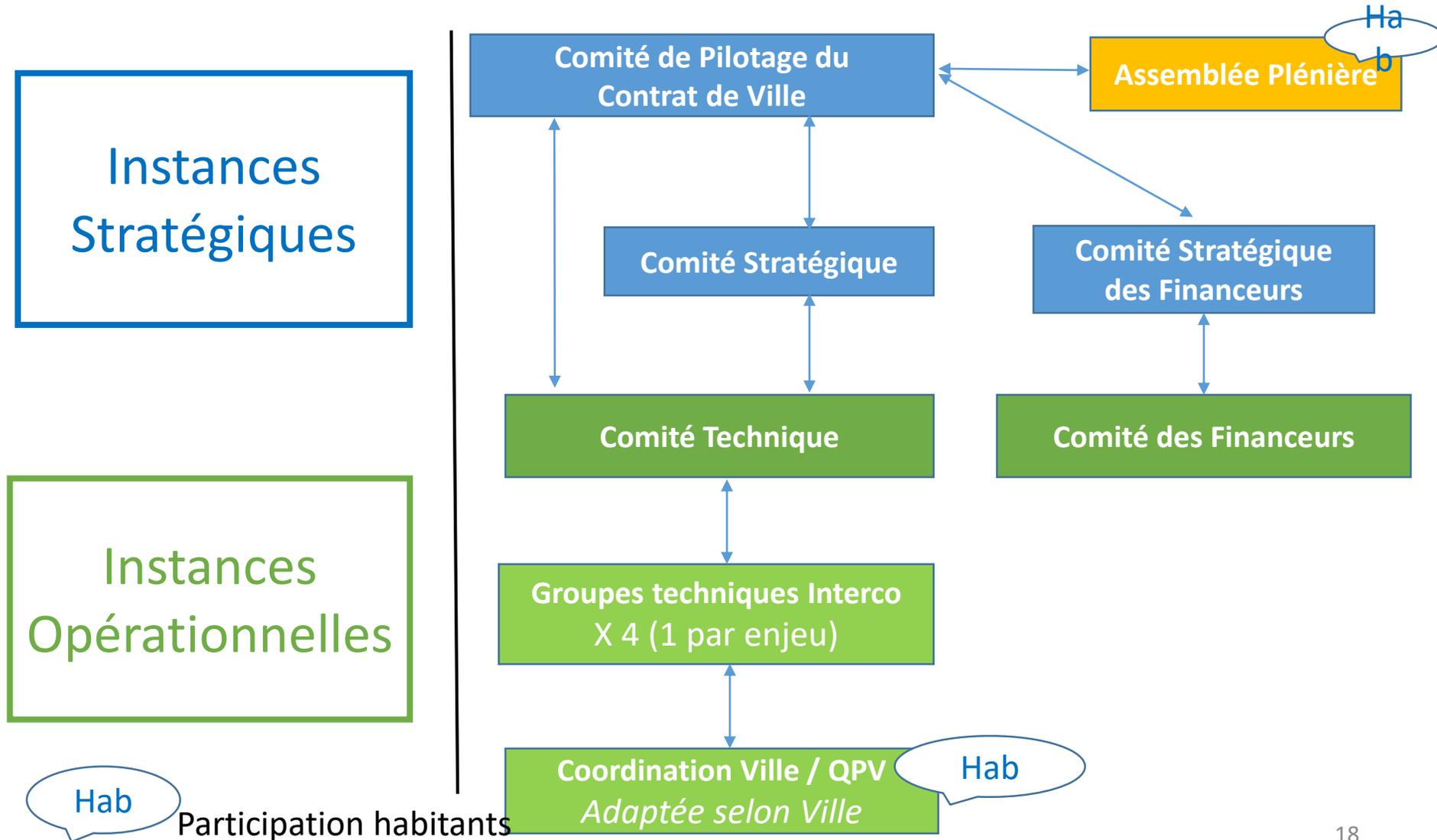
Enjeu transversal 2
Approche intégrée de lutte contre les discriminations, dont égalité entre les femmes et les hommes

Orientation stratégique 1

Mieux prendre en compte et lutter contre les situations de discrimination que peuvent subir les habitants des quartiers prioritaires

2. Présentation de la gouvernance

2. Présentation de la gouvernance



2. Présentation de la gouvernance

Comité de Pilotage du Contrat de Ville

Participants	Pilotage : Préfet + Président TMVL Autres participants : Maires + Adjointes Villes + 1 technicien par institution
Objet	Pilote le Contrat de Ville. Définit les priorités et orientations. Mobilise les politiques de droit commun.
Fréquence	2 fois / an

Comité Stratégique

Participants	Pilotage : Sous-Préfet Ville + Vice-Pdt TMVL Autres participants : Adjointes Villes + services Ville / Etat / TMVL
Objet	Traite les sujets en lien avec l'actualité du Contrat de Ville, ses conventions annexes et les financements. Observe les répartitions financières liées aux CPO, AMI et appels à projet, en amont du Comité de Pilotage.
Fréquence	2 fois / an

Comité Stratégique des Financeurs

Participants	Pilotage : Sous-Préfet Ville + Vice-Pdt TMVL Autres participants : Adjointes Villes + tous financeurs sollicités + services Ville / Etat / TMVL
Objet	Analyse la répartition financière du Contrat de Ville (CPO, AMI, AP) en vue de l'arbitrage final par le Comité de Pilotage.
Fréquence	1 fois / an

2. Présentation de la gouvernance

Assemblée Plénière

Participants	Tous les signataires du Contrat de Ville Habitants des quartiers + opérateurs du Contrat de Ville + acteurs locaux Acteurs de droit commun (Villes et TMVL en particulier)
Objet	Dresse un bilan des réalisations du Contrat de Ville sur l'année Avance les perspectives sur l'année suivante Réinterroge l'intervention du droit commun et les objectifs opérationnels
Fréquence	1 fois / an

Comité Technique

Participants	TMVL + Villes + DDETS + Délégués du Préfet + Autres participants en fonction de l'ordre du jour
Objet	Assure le suivi du Contrat de Ville, des conventions annexes, des financements et de l'actualité des quartiers prioritaires. Fait le lien avec les Instances stratégiques et les GT interco.
Fréquence	6 fois / an

Comité des Financeurs

Participants	Tous signataires du Contrat de Ville
Objet	Instruit les financements du Contrat de Ville (CPO, AMI, AP) Coordonne la répartition des financements et prépare les arbitrages politiques.
Fréquence	1 fois / an

2. Présentation de la gouvernance

Groupes techniques Interco X 4 (1 par enjeu)

Participants	TMVL + Villes + DDETS + Délégués du Préfet + Autres signataires et participants à identifier selon les enjeux traités
Objet	Traiter les objectifs opérationnels propres à l'enjeu du Contrat de Ville Interconnaissance des acteurs et veille sur l'actualité locale et dispositions nationales Articulation droit commun / PDV et entre opérateurs Co-construction d'actions répondant aux objectifs opérationnels S'appuie sur les remontées de terrain, notamment Coordinations Ville/QPV
Fréquence	2 fois / an en Plénière Sous-groupes de travail selon les axes définis par le GT

Coordination Ville / QPV *Adaptée selon Ville*

Participants	Ville + Délégués du Préfet + partenaires institutionnels et acteurs du quartier Habitants
Objet	Veille territoriale et des besoins du/des quartier/s Animation du partenariat local Suivi de l'évolution des actions menées / projets à engager, en fonction des priorités identifiées dans chaque QPV Fait remonter les sujets relevant d'un traitement en GT Interco
Fréquence	Rythme à définir par les Villes 1 comité de suivi / an en présence de l'Adjoint/e Ville + Sous-Préfet Ville

3. Modalités opérationnelles de financement

3. Modalités opérationnelles de financement

Complémentarité attendue entre des **Appels à Manifestation d'Intérêt** et la poursuite d'un **Appel à Projets** annuel.

Principes retenus pour les AMI :

- 1) **Ne doivent pas relever trop directement du droit commun** → Se concentrer sur les enjeux les plus spécifiques aux QPV.
- 2) Doivent pouvoir être portés par des **opérateurs associatifs** → Pas dépendant d'acteurs publics + exclu les enjeux de coordination inter-acteurs.
- 3) Doivent répondre à une **priorité structurante identifiée** du Contrat de Ville et une **insuffisance d'actions existantes**, nécessitant d'encourager de nouvelles initiatives.

Mise en œuvre des AMI :

- **Durée** : Pluriannuelle (base : 3 ans)
- **Objet** : Doivent faire référence à une fiche projet.
- **Financement** : Principe de cofinancement maintenu entre Etat et collectivités / EPCI.
- **Territoire** : Intercommunal ou communal selon l'objet.
- **Complémentarité avec l'appel à projets** : Maintien d'un appel à projets annuel pour financer les actions ne relevant ni d'un AMI, ni d'une CPO.